C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3905-2014

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2015-2016
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Intervenantes

LA PRÉVISION DE LA DEMANDE 2015 D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

Jacques Fontaine
Consultant en énergie

Préparé pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 6 novembre 2014

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION NO. 1-1 :

Nous invitons la Régie de l'énergie à prendre acte du fait que la correction de la méthodologie du Distributeur quant aux prévisions de mises en chantier, effectuée au dossier R-3814-2012 (recours aux prévisions de la SCHL), semble avoir corrigé le biais systémique de sous-estimation de celles-ci qui avait été constaté depuis plusieurs années. Nous invitons la Régie à continuer de suivre cette variable afin de s'assurer que ce biais soit effectivement résolu compte tenu de l'importance cruciale pour la prévision de la demande du secteur résidentiel à la fois en énergie et en puissance.

RECOMMANDATION NO. 1-2 :

Nous invitons la Régie de l'énergie à prendre acte du fait qu'Hydro-Québec Distribution continue encore à se situer plus près de la fourchette inférieure des prévisions formant le consensus mais que cependant, même si l'écart rétrécit, la prévision du Distributeur ne produit toujours pas une prévision qui puisse être qualifiée de centrée.

Nous recommandons aussi à la Régie d'inviter le Distributeur à justifier les changements importants qu'il a apporté à l'élasticité reliée à l'évolution du PIB manufacturier (passage de 100 GWh à 230 GWh) et à produire des comparaisons avec d'autres prévisionnistes des variables indépendantes de mises en chantier (cruciale pour la prévision du secteur résidentiel) et de taux de change (primordial pour la prévision de la demande des industries exportatrices).

RECOMMANDATION NO. 1-3 :

Nous invitons la Régie de l'énergie à continuer de respecter sa règle bien établie de ne pas prendre en compte les évènements postérieurs à la date de la prévision (avril) servant à la constitution du dossier tarifaire. L'introduction éventuelle d'un tarif de développement économique chez Hydro-Québec Distribution ne devrait pas amener à déroger à cette règle, car il est peu probable qu'elle accroisse la demande en 2015; elle pourrait même la faire diminuer quelque peu.

TABLE DES MATIÈRES

1 - LE MANDAT ET LE PLAN DU RAPPORT 1

2 - LA PRÉVISION DES MISES EN CHANTIER 3

3 - ÉTUDE DE SENSIBILITÉ DE LA PRÉVISION DU DISTRIBUTEUR 7

4 - LES POLITIQUES, DÉCISIONS ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE LA PRÉVISION ET LEUR TRAITEMENT 13

5 - CONCLUSION 15

1

LE MANDAT ET LE PLAN DU RAPPORT

L'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques* ont requis nos services aux fins de préparer un rapport relatif à la prévision de la demande de 2015 utilisée par Hydro-Québec Distribution (ci-après *"le Distributeur"*) dans le cadre de sa cause tarifaire 2015-2016 (dossier R-3905-2014 de la Régie de l'énergie).

Le présent rapport est le fruit de notre étude et est remis à nos clientes afin de pouvoir être déposé en preuve par elles dans ce dossier.

Nous traitons dans ce rapport de trois éléments :

- Chapitre 2 : Nous vérifions d'abord si la prévision de la SCHL quant aux mises en chantier (que le Distributeur adopte depuis sa cause tarifaire 2013-2014 au Dossier R-3814-2012) continue d'avoir tendance à demeurer sous la réalité.

- Chapitre 3 : Nous revenons sur le sens de l'écart probable de la prévision du Distributeur.

- Chapitre 4 : Nous examinons les politiques, décisions et évènements postérieurs à la date de la prévision et leur traitement.

2

LA PRÉVISION DES MISES EN CHANTIER

Depuis sa cause tarifaire 2013-2014 (Dossier R-3814-2012), le Distributeur utilise les prévisions des mises en chantier fournies par la SCHL plutôt que les siennes propres, ceci afin de tenter de remédier à la tendance passée qu'avait le Distributeur à sous-estimer les mises en chantier.

Nous examinons ci-après si l'emploies des prévisions des mises en chantier de la SCHL a permis d'échapper à cette tendance :

Tableau 1-1
Comparaison des prévisions des mises en chantier utilisées par Hydro-Québec Distribution (en milliers)

A	B	C	D	E	F	G
Année visée par la prévision	Prévision effectuée un an d'avance [1]	Prévision effectuée au cours de l'année visée [2]	Écart (C-B)	Réel [3] (voir note pour 2013)	Écart entre le réel et la prévision effectuée un an d'avance (E-B)	Écart entre le réel et la prévision effectuée au cours de l'année visée (E-C)
2003	33,3	40,8	7,5	50,3	17,0	9,5
2004	52,5	58,4	5,9	58,4	5,9	0,0
2005	43,2	49,5	6,3	50,9	7,7	1,4
2006	42,5	43,5	1,0	47,9	5,4	4,4
2007	38,5	46,5	8,0	48,6	10,1	2,1
2008	43,0	44,8	1,8	47,9	4,9	3,1
2009	38,0	37,0	-1,0	43,4	5,4	6,4
2010	35,0	44,0	9,0	51,4	16,4	7,4
2011	39,0	43,0	4,0	48,4	7,5	3,5
2012	40,0	44,3	4,3	47.3	7,3	3,1
2013	45,1	42,3	-2,8	*38,5*	*-6,6*	*-3,8*
2014	**42,2**	**38,0**	**-4,2**	***38.2***	***-4.0***	***0,2***

Nous constatons du tableau précédent que la tendance à sous-estimer les mises en chantier, identifiée dans le passé s'est inversée pour les prévisions de mises en chantier qui visent 2013 et 2014 Les prévisions un an à l'avance sont plus élevées que la réalité. Cependant nous

---

1 Les prévisions retenues ici sont celles effectuées en août de l'année précédente (sauf celles pour 2010, 2011 et 2012 : **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**, *État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2002-2011*, le 22 novembre 2002, page 37; **HQD**, *État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2002-2011*, le 31 octobre 2003, page 39; **HQD**, Dossier R-3550-2004, *Plan d'approvisionnement 2005-2014*, Pièce HQD-2, Doc. 1, page 13; **HQD**, *État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2005-2014*, le 19 octobre 2005, page 40; **HQD**, *État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2005-2014*, le 18 octobre 2006, page 38; **HQD**, R-3648-2007, *Plan d'approvisionnement 2008-2017*, Pièce HQD-1, Doc. 2, page 50; **HQD**, R-3677-2008, Pièce B-1, HQD-2, Doc. 1, page 11; **HQD**, R-3708-2009, Pièce B-1, HQD-2, Doc. 1, page 3; **HQD**, R-3740-2010, Pièce B-1, HQD-2, Doc. 2, page 13; **HQD**, R-3776-2012, Pièce B-0013, HQD-2, Doc. 2, page 16; **HQD**, R-3814-2012, Pièce B-0013,HQD-2, Doc. 2, Tableau 5 ,page 13, **HQD**, R-3854-2013, Pièce B-0011, HQD-3, DOC. 2, Tableau 1, page 7.

2 Les prévisions retenues ici sont celles effectuées en août de l'année en cours: HYDRO-**QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**, *État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2002-2011*, le 31 octobre 2003, page 39; **HQD**, Dossier R-3550-2004, *Plan d'approvisionnement 2005-2014*, Pièce HQD-2, Doc. 1, page 13; **HQD**, *État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2005-2014*, le 19 octobre 2005, page 40; **HQD**, *État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2005-2014*, le 18 octobre 2006, page 38; **HQD**, R-3648-2007, *Plan d'approvisionnement 2008-2017*, Pièce HQD-1, Doc. 2, page 50; **HQD**, R-3677-2008, Pièce B-1, HQD-2, Doc. 1, page 11; **HQD**, R-3708-2009, Pièce B-1, HQD-2, Doc. 1, page 3; **HQD**, R-3740-2010, Pièce B-1, HQD-2, Doc. 2, page 13; **HQD**, R-3776-2011Pièce B-0013, HQD-2, Doc. 2, page 16; **HQD**, R-3814-2012, Pièce B-0013, HQD-2, Doc. 2, page 13; **HQD**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0011, HQD-3, Doc. 2, page 7; HQD, Dossier R-3905, Pièce B-0015, HQD-4, Doc.2, Tableau B-1, page 23.

3 **INSTITUT DE LA STATISIQUE DU QUÉBEC**, http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/TSC/pdf/chap4.pdf pour les années 2003 à 2011. Pour 2012 et 2013, la référence est **SCHL,** Prévision de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) du premier trimestre 2014**,** Tableau 1, page 19. Site internet : http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub_et pour 2014, nous retenons la moyenne des quatre trimestres de 2014 publié par la **SCHL**, Prévision de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) du quatrième trimestre 2014**,** Tableau 1, page 18, Site internet : http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/61502/61502_2014_Q04.pdf?lang=fr, consulté le 2 novembre 2014.

pouvons aussi vérifier que l'évaluation faite au début de l'année par le Distributeur pour l'année 2014 est très rapprochée de la dernière évaluation disponible.

Nous sommes donc d'avis, qu'*a priori* les prévisions des mises en chantier sont en voie d'être libérées du biais qui les caractérisait. Cependant, nous continuerons à surveiller cette variable cruciale pour la prévision de la demande du secteur résidentiel à la fois en énergie et en puissance.

RECOMMANDATION NO. 1-1 :

Nous invitons la Régie de l'énergie à prendre acte du fait que la correction de la méthodologie du Distributeur quant aux prévisions de mises en chantier, effectuée au dossier R-3814-2012 (recours aux prévisions de la SCHL), semble avoir corrigé le biais systémique de sous-estimation de celles-ci qui avait été constaté depuis plusieurs années. Nous invitons la Régie à continuer de suivre cette variable afin de s'assurer que ce biais soit effectivement résolu compte tenu de l'importance cruciale pour la prévision de la demande du secteur résidentiel à la fois en énergie et en puissance.

3

ÉTUDE DE SENSIBILITÉ DE LA PRÉVISION DU DISTRIBUTEUR

Le Distributeur nous fournit les élasticités qui lient la consommation d'électricité à l'évolution de différents indicateurs économiques et énergétiques. Le tableau suivant montre les élasticités évaluées par le Distributeur dans le présent dossier. Le Distributeur introduit de nouvelles variables telles que la rémunération réelle des salariés et le taux de change et il ne présente pas de prévisions des prix des combustibles.

Pour les élasticités, le principal changement est le passage de 100 GWh dans le dossier précédent à 230 GWh de l'élasticité de la demande à l'égard d'une variation de 1% du secteur manufacturier. [4]

Nous notons aussi que le Distributeur ne fournit pas de comparaison avec d'autres prévisionnistes pour l'évolution future du taux de change. C'est une lacune selon nous.

[4] **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0011, HQD-3, Document 2, Annexe B, page 23; Dossier R-3905-2014, Pièce B-0015, HQD-4, Document 2, Annexe C, Tableau C-1, page 27.

Tableau 3-1
Sensibilité de la demande aux variations de contexte économique et énergétique [5]

Variable économique ou énergétique	Variation	Impact en 2014
PIB manufacturier (en 2014)	1%	230 GWh au total pour les clientèles de tarifs G, G-9, M et L
PIB tertiaire (en 2014)	1%	100 GWh au total pour les clientèles de tarifs G, G-9, M et LG
Hausse de l'emploi total (en 2014)	1%	10 GWh au total pour le tarif LG
Rémunération réelle des salariés (2014)	1%	90 GWh au total pour les clientèles de tarifs D et DM et pour le tarif LG
Abonnements représentés par les mises en chantier (2014	1000 mises en chantier	18 GWh au total pour les clientèles de tarifs D et DM
Taux de change	Variation de 0,05$ US du $ canadien	160 GWh au total pour les clientèles de tarifs G, G-9, M et L

Au présent chapitre, nous reprenons, avec les prévisions des différents prévisionnistes des contextes économiques et énergétiques que le Distributeur cite, l'étude sur les écarts à la hausse ou à la baisse que l'utilisation des extrêmes amène.

Le tableau suivant situe la prévision des variables économiques et énergétiques de 2014 (effectuée en avril 2014 par Hydro-Québec Distribution aux fins du présent dossier) par rapport aux autres prévisions disponibles vers cette même date soit en mai 2014.

Le Distributeur ne fournit pas, encore cette année, d'autres prévisions des mises en chantier que celle qu'il retient. Pour élaborer nos scénarios à cet égard, nous avons donc retenu les fourchettes que présente la SCHL elle-même dans ses publications trimestrielles.

[5] **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3905-2014, Pièce B-0015, HQD-4, Document 2, Annexe C, Tableau C-1, page 27.

Tableau 3-2
Prévision des variables économiques et énergétiques de 2015 effectuée en avril 2014 par Hydro-Québec Distribution par rapport aux autres prévisions disponibles en mai 2014 [6]

A	B	C	D	E	F
Variable économique ou énergétique	Croissance prévue (Prévision de mai 2014 la plus élevée)	Croissance prévue (Prévision d'avril 2014 de HQD)	Croissance prévue (Prévision de mai 2014 la plus basse)	Écart entre la prévision de HQD d'avril 2014 et la prévision de mai 2014 la plus élevée (B-C)	Écart entre la prévision de HQD d'avril 2014 et la prévision de mai 2014 la plus basse (D-C)
PIB manufacturier (en 2014)	2,5%	1,9%	1,8%	0,6%	-0,1%
PIB tertiaire (en 2014)	2,6%	2,3%	2,3%	0,3%	0,0%
Hausse de l'emploi total (en 2014)	1,8%	0,9%	0,8%	0,9%	-0,1%
Rémunération réelle des salariés (2014)	2,2%	2,2%	1,5%	0,0%	-0,7%
Abonnements représentés par les mises en chantier (2014) [7]	43,3	38,8	34,2	4,5	-4,6
Taux de change$ CAN en $US	Sans objet	0,924	Sans objet	Sans objet	Sans objet

6 **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013, Pièce B-0011, HQD-3, Document 2, page 8.

7 **SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL)**, *Perspectives du marché de l'habitation, région du Québec, 1er trimestre de 2014*, pages 17 et 18, http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/61502/61502_2013_Q01.pdf?fr=1383406142414 consulté le 2 novembre 2014.

Voici l'impact que les prévisions les plus élevées disponibles en mai 2014 auraient eu sur la prévision des ventes du Distributeur en 2014 :

Tableau 3-3
Impact des prévisions les plus élevées disponibles en mai 2014 des variables économiques et énergétiques sur la prévision des ventes du Distributeur en 2014

A	B	C	D
Variable économique ou énergétique	**Écart entre la prévision de HQD d'avril 2014 et la prévision de mai 2014 la plus élevée**	**Impact unitaire sur la prévision de la demande en 2014**	**Impact total sur la prévision de la demande en 2015 (GWh)**
PIB manufacturier (en 2014)	0,6%	Une variation de 1 % amène en 2014 un impact de 230 GWh au total pour les clientèles de tarifs G, G-9, M et L	138
PIB tertiaire (en 2014)	0,3%	Une variation de 1 % amène en 2014 un impact de 100 GWh au total pour les clientèles de tarifs G, G-9, M et LG	30
Hausse de l'emploi total (en 2014)	0,9%	Une variation de 1 % amène en 2014 un impact de 10 GWh au total pour les clientèles de tarifs LG	9
Rémunération réelle des salariés (2014))	0,0%	Une variation de 1 % amène en 2014 un impact de 90 GWh au total pour les clientèles de tarifs D et DM et LG.	0
Abonnements représentés par les mises en chantier (2014) [8]	4.5	Une variation de 1000 mises en chantier amène en 2014 un impact de 18 GWh au total pour les clientèles de tarifs D et DM	82
Taux de change$ CAN en $US	Sans objet	Variation de 0,05$ US du $ canadien G, G-9, M et L	0
TOTAL			**259**

[8] **SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL)**, *Perspectives du marché de l'habitation, région du Québec, 1er trimestre de 2014*, pages 17 et 18, http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/61502/61502_2013_Q01.pdf?fr=1383406142414 consulté le 2 novembre 2014.

De même, le tableau suivant quantifie l'impact que les prévisions les plus faibles disponibles en mai 2014 auraient eu sur la prévision des ventes du Distributeur en 2015 :

Tableau 3-4
Impact des prévisions les plus faibles disponibles en mai 2014 des variables économiques et énergétiques sur la prévision des ventes du Distributeur en 2014

A	B	C	D
Variable économique ou énergétique	**Écart entre la prévision de HQD d'avril 2014 et la prévision de mai 2014 la plus basse**	**Impact unitaire sur la prévision de la demande en 2014**	**Impact total sur la prévision de la demande en 2015 (GWh)**
PIB manufacturier (en 2014)	-0,1%	Une variation de 1 % amène en 2014 un impact de 230 GWh au total pour les clientèles de tarifs G, G-9, M et L	-23
PIB tertiaire (en 2014)	0,0%	Une variation de 1 % amène en 2014 un impact de 100 GWh au total pour les clientèles de tarifs G, G-9, M et LG	0
Hausse de l'emploi total (en 2014)	-0,1%	Une variation de 1 % amène en 2014 un impact de 10 GWh au total pour les clientèles de tarifs LG	-1
Rémunération réelle des salariés (2014))	-0,7%	Une variation de 1 % amène en 2014 un impact de 90 GWh au total pour les clientèles de tarifs D et DM et LG.	-63
Abonnements représentés par les mises en chantier (2014) [9]	-4,6	Une variation de 1000 mises en chantier amène en 2014 un impact de 18 GWh au total pour les clientèles de tarifs D et DM	-82
Taux de change$ CAN en $US	Sans objet	Variation de 0,05$ US du $ canadien G, G-9, M et L	0
TOTAL			**-169**

[9] **SCHL,** Perspectives du marché de l'habitation, région du Québec, 1e trimestre de 2014, pages 2 et 19, http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/61502/61502_2014_Q01.pdf?fr=1383406142414 consulté le 1er novembre 2014.

Tableau 3.5 - Impact des éléments de contexte sur les ventes d'HQD depuis les prévisions produites dans la cause R-3814-2012. [10]

A	B	C	D
Date des prévisions consensuelles	**Impact qu'aurait la prévision consensuelle la plus élevée sur la prévision de la demande de HQD (GWh)**	**Impact qu'aurait la prévision consensuelle la plus faible sur la prévision de la demande de HQD (GWh)**	**Ratio impact de la prévision la plus élevée / la plus basse (A/B)**
Prévisions de mai 2014	259	-169	1,5
Prévisions de mai 2013	510	-223	2,3
Prévisions d'octobre 2013	385	-224	1,7
Prévisions de mai 2012	697	-280	2,5
Prévisions d'octobre 2012	505	-172	2,9

Nous constatons donc que les différences entre les autres prévisionnistes et Hydro-Québec continuent de diminuer. En particulier, l'écart entre la prévision du Distributeur et les prévisions obtenues lorsqu'on retient les valeurs les plus et les moins élevées des prévisions des variables indépendantes a fortement diminué. Cependant, même si l'écart rétrécit, la prévision du Distributeur ne produit toujours pas une prévision qui puisse être qualifiée de centrée.

De notre examen, nous retenons aussi que le Distributeur n'a pas justifié le changement important qu'il a apporté à l'élasticité reliée à l'évolution du PIB manufacturier (passage de 100 GWh à 230 GWh). Nous remarquons ici, qu'il ne produit pas de comparaisons pour deux variables importantes de son arsenal, soit les mises en chantier et le taux de change.

RECOMMANDATION NO. 1-2 :

Nous invitons la Régie de l'énergie à prendre acte du fait qu'Hydro-Québec Distribution continue encore à se situer plus près de la fourchette inférieure des prévisions formant le consensus mais que cependant, même si l'écart rétrécit, la prévision du Distributeur ne produit toujours pas une prévision qui puisse être qualifiée de centrée.

Nous recommandons aussi à la Régie d'inviter le Distributeur à justifier les changements importants qu'il a apporté à l'élasticité reliée à l'évolution du PIB manufacturier (passage de 100 GWh à 230 GWh) et à produire des comparaisons avec d'autres prévisionnistes des variables indépendantes de mises en chantier (cruciale pour la prévision du secteur résidentiel) et de taux de change (primordial pour la prévision de la demande des industries exportatrices).

[10] **Jacques FONTAINE (témoin pour la Stratégies Énergétiques et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique - SÉ-AQLPA)**, Dossier R-3854-2013, Pièces C-SÉ-AQLPA-12, SÉ-AQLPA-1, Document 1 page 12 et 13.

4

LES POLITIQUES, DÉCISIONS ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE LA PRÉVISION ET LEUR TRAITEMENT

Depuis la prévision d'avril 2014 pour 2015 utilisée dans la présente cause tarifaire, Hydro-Québec Distribution a introduit un projet de tarif visant à favoriser développement économique avec l'addition de charges importantes de moyenne et de grande puissance :

> *Ainsi, le Distributeur souhaite bonifier son offre tarifaire au soutien de l'économie québécoise tout en contribuant à l'accroissement des ventes d'électricité. Il propose d'introduire un tarif de développement économique à l'intention de la clientèle de moyenne et de grande puissance (clients actuels et nouveaux clients) œuvrant dans des secteurs d'activité porteurs de développement économique pour de nouvelles charges d'au moins 1 000 kW.* [11]

Nous avons demandé au Distributeur s'il pouvait déposer une prévision reliée à ce nouveau tarif :

> *Avez-vous élaboré une prévision pour chacune des années d'ici à 2024 des ajouts de charge en kW et en énergie qui découleront des dispositions proposées ?*
>
> *Réponse : Voir la réponse à la question 10.1 de la demande de renseignements no 3 de la Régie à la pièce HQD-15, document 1.4.*[12]

Voici la réponse à la Régie de l'énergie :

> *10.1 Veuillez indiquer quelles sont les estimations du Distributeur, en MW et en nombre, quant aux adhésions au tarif de développement économique au cours des 5 prochaines années.*

---

11 **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3905-2014, Pièce B-0078, HQD-14, Document 6, Page 5, lignes 10 à 14.

12 **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3905-2014, Pièce B-0112, HQD-14, Document 13.1, Réponse 2.8 a) à la demande de renseignements numéro 2 de SÉ-AQLPA, page 15.

> *Réponse: Il n'y a pas de mises en service prévues au cours de l'année 2015 associées à ce tarif. Pour les années suivantes, le Distributeur pourra ajuster sa prévision en fonction du démarchage et de la prospection effectuée par le gouvernement.* [13]

Nous sommes en accord avec Hydro-Québec Distribution quant à la faible probabilité de concrétisation en 2015 d'addition de charges qui seraient reliées à l'introduction d'un éventuel nouveau tarif de développement économique tel que proposé. Nous pourrions même ajouter que l'éventualité d'un tel tarif pourrait avoir pour effet de retarder un projet qui aurait pu se réaliser plus tôt mais dont les promoteurs voudront qualifier selon les nouveaux avantages tarifaires à venir; l'impact d'un éventuel décalage de mises en service est toutefois difficile à quantifier.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu, en anticipation de l'introduction d'un éventuel nouveau tarif de développement économique, de déroger à la règle bien établie de ne pas prendre en compte les évènements postérieurs à la date de la prévision (avril) servant à la constitution du dossier tarifaire.

RECOMMANDATION NO. 1-3 :

Nous invitons la Régie de l'énergie à continuer de respecter sa règle bien établie de ne pas prendre en compte les évènements postérieurs à la date de la prévision (avril) servant à la constitution du dossier tarifaire. L'introduction éventuelle d'un tarif de développement économique chez Hydro-Québec Distribution ne devrait pas amener à déroger à cette règle, car il est peu probable qu'elle accroisse la demande en 2015; elle pourrait même la faire diminuer quelque peu.

13 **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3905-2014, Pièce B-0107, HQD-14, Document 1.4, Réponse 10.1) à la demande de renseignements numéro 3 de la Régie, page 18.

5

CONCLUSION

Nous invitons donc la Régie de l'énergie à accueillir les recommandations qui sont exprimées au présent rapport, que l'on trouve également reproduites en son sommaire des recommandations.